

**AVIS DE SÉLECTION PRÉALABLE  
POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**MISE EN CONCURRENCE POUR LE CHOIX D'EXPOSANTS AU SEIN  
DU DISPOSITIF DE L'URBAN TRIATHLON D'ALBI 2026**

*Procédure en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques*

- Dénomination de la collectivité :

**Mairie d'Albi**  
**Service Attractivité Commerciale**  
**16 rue de l'Hôtel de ville**  
**81000 ALBI**  
**Téléphone : 05 63 49 12 84**  
**Mail : [commerce@mairie-albi.fr](mailto:commerce@mairie-albi.fr)**

- Description de la manifestation :

Pour la deuxième année consécutive, la ville d'Albi accueillera une manche des championnats de France de triathlon lors de l'Urban Triathlon qui aura lieu en centre-ville albigeois les 13 et 14 juin 2026. Il s'agit d'un enchaînement de courses au pied de la Cathédrale Sainte Cécile. Plusieurs milliers de spectateurs sont attendus.

A cette occasion, l'association Albi Triathlon, en charge de cette manifestation, et en collaboration avec la ville d'Albi, souhaite donner la possibilité d'installer des stands à l'intérieur du dispositif.

Ces stands de 3 m x 3 m seraient réservés aux commerces ouverts le dimanche et situés dans le périmètre de la course, en dehors des activités alimentaires et de restauration déjà présentes sur la place et suffisamment représentées.

Les commerçants retenus exposeront sur la place de la Pile le samedi 13 juin 2026 (installation dans la matinée pour un début des ventes à 14h00), ainsi que le dimanche 14 juin 2026 toute la journée.

Un branchement électrique sera possible via une prise P17 (non fournie). Il est recommandé de prévoir des rallonges de plusieurs dizaines de mètres.

Une redevance de 30 € sera appliquée pour cette occupation.

Les candidats devront impérativement envoyer un dossier de candidature comportant une présentation des produits proposés à la vente, ainsi qu'un Kbis et une attestation d'assurance.

Les places seront attribuées dans la limite de l'espace disponible et laissé par l'association Albi Triathlon, et selon les critères suivants par ordre de priorité :

- 1- Commerçants situés sur le parcours de course à pied.
- 2- Commerçants situés à l'intérieur du circuit de la course à pied.
- 3- Commerçants situés sur le parcours de course à vélo.
- 4- Commerçants situés à l'intérieur du circuit de la course à vélo.

Le présent appel à candidatures sera disponible sur le site internet de la ville d'Albi <https://albi.fr/commerces-et-marches/avis-de-selection>.

La date limite de remise des candidatures **est fixée au lundi 11 mai 2026 à 09h00.**